

Réflexions de Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements de jeunes aveugles au secrétariat d'État chargé des personnes handicapées.

Evaluations en début de CP : adaptation pour des élèves aveugles

Remarques générales :

- 1) En ce qui concerne des **élèves malvoyants**, les exercices faisant appel à la vue (ex. 4 et 5, séquence 1 de français) peuvent être difficiles à réaliser pour bien « voir » certains dessins. Des problèmes de discrimination peuvent exister pour certains élèves malvoyants... difficultés qui peuvent être très fluctuante suivant la fatigue de l'élève et la luminosité de la salle.
- 2) Pour les élèves déficients visuels, au niveau du temps de passation des exercices, il convient d'être très souple car la lecture ou la reconnaissance d'images pour des élèves malvoyants, ou la lecture en braille pour des élèves aveugles, sont plus lentes que pour un élève n'ayant pas de difficulté visuelle.
- 3) De nombreux exercices font appel à la vue, l'adaptation n'est souvent pas réalisable ou risque de fausser l'objet du test.

Fichier CP FR1

- Ex. 1 : possible avec consigne « guide handicap » (« Il est nécessaire d'utiliser lors de la passation des épreuves les adaptations et les moyens de compensation habituellement utilisés par l'élève au cours de sa scolarité dans le cadre d'un PAP, d'un PAI ou d'un PPS. Ainsi, si l'élève travaille habituellement avec une auxiliaire de vie scolaire, il peut être judicieux qu'il réalise les évaluations avec cette personne. »). Pour chaque son, il faut que l'adulte lui dise les lettres et coche la lettre indiquée par l'élève.
- Ex. 2 : cela n'a pas de sens en braille. Les lettres sont, soit écrites en minuscule, soit en majuscule. Je pense, que le code indiquant qu'une lettre est écrite en majuscule en braille, n'est pas connu d'un élève de CP. [pour info : une lettre en majuscule en braille est la lettre minuscule précédée du code braille « points 3-6 »]
- Ex. 3 : pas réalisable par une élève aveugle
- Ex. 4 : idem ex. 3
- Ex. 5 : idem ex. 3
- Ex. 6 : idem ex. 3
- Ex. 7 : idem ex. 3

Fichier CP FR2

- Ex. 1 : impossible à réaliser par un élève aveugle. De plus, en braille, un même symbole peut désigner une lettre accentuée et un chiffre (par exemple, le chiffre 1 et la lettre â sont désignés par un même symbole braille -pour distinguer les deux dans la lecture, en cas de risque de confusion, le nombre est précédé d'un symbole braille « signe numérique »).
- Ex. 2 : Il faut recopier les groupes de lettres (ex. GPD CPD) en braille sur une ou plusieurs feuilles, sur une même ligne pour chaque groupe et en sautant deux lignes entre chaque groupe. Remarque : en braille, les confusions possibles de lettres ne sont pas les mêmes qu'en caractères imprimés. Ainsi, un élève « non « aveugle » peut confondre un G et un C, ce qui ne sera pas le cas pour un élève aveugle car ces deux lettres utilisent des codes nettement différents. Par contre, un élève aveugle peut confondre un J et un H, un E et un I...
- Ex. 3 : idem ex. 1 ou à faire uniquement à l'oral (l'adulte lisant les mots pour l'élève, mais cela « biaise » le test)
- Ex. 4 : idem ex. 3
- Ex. 5 : idem ex. 1
- Ex. 6 : idem ex. 3
- Ex. 7 : idem ex. 3

Fichier CP MA

- Ex. 1 : possible avec consigne « guide handicap » (« Il est nécessaire d'utiliser lors de la passation des épreuves les adaptations et les moyens de compensation habituellement utilisés par l'élève au cours de sa scolarité dans le cadre d'un PAP, d'un PAI ou d'un PPS. Ainsi, si l'élève travaille habituellement avec une auxiliaire de vie scolaire, il peut être judicieux qu'il réalise les évaluations avec cette personne. ») et en ayant écrits les séries de nombres en braille, l'adulte entourant le nombre indiqué par l'élève.
- Ex. 2 : idem ex. 1, il faut donner le nombre de pions pour chaque cas et écrire la réponse pour l'élève
- Ex. 3 : idem ex. 1
- Ex. 4 : idem ex. 1 en le faisant à l'oral (cela ne « biaise-t-il » pas le test ?)
- Ex. 5 : faisable
- Ex. 6 : idem ex. 1, en faisant des adaptations des figures

Evaluations en début de CE1 : adaptation pour des élèves aveugles

Remarques générales :

- 4) En ce qui concerne des **élèves malvoyants**, les exercices faisant appel à la vue (ex. 1 des deux séquences de français) peuvent être difficiles à réaliser pour certains dessins, en particulier : ex. 1, séquence 1 page 3 : la petite fille ; ex. 1 séquence 2 : pages 1, 5 –figure 3-, 7, 14 -problème de discrimination des personnages-, 16. Des problèmes de discrimination peuvent exister pour certains élèves malvoyants... difficultés qui peuvent être très fluctuante suivant la fatigue de l'élève et la luminosité de la salle.
- 5) Pour les élèves déficients visuels, au niveau du temps de passation des exercices, il convient d'être très souple car la lecture ou la reconnaissance d'images pour des élèves malvoyants, ou la lecture en braille pour des élèves aveugles, sont plus lentes que pour un élève n'ayant pas de difficulté visuelle.
- 6) De nombreux exercices font appel à la vue, l'adaptation n'est souvent pas réalisable ou risque de fausser l'objet du test.

Fichier CE1 FR1

- Ex. 1 : impossible à réaliser par un élève aveugle
- Ex. 2 : possible avec consigne « guide handicap » (« Il est nécessaire d'utiliser lors de la passation des épreuves les adaptations et les moyens de compensation habituellement utilisés par l'élève au cours de sa scolarité dans le cadre d'un PAP, d'un PAI ou d'un PPS. Ainsi, si l'élève travaille habituellement avec une auxiliaire de vie scolaire, il peut être judicieux qu'il réalise les évaluations avec cette personne. »)
- Ex. 3 : idem ex. 2
- Ex. 4 : idem ex. 2
- Ex. 5 : il faut recopier les groupes de lettres (ex. OZM QZM) en braille sur une ou plusieurs feuilles, sur une même ligne pour chaque groupe et en sautant deux lignes entre chaque groupe. Remarque : en braille, les confusions possibles de lettres ne sont pas les mêmes qu'en caractères imprimés. Ainsi, un élève « non « aveugle » peut confondre un O et un Q, ce qui ne sera pas le cas pour un élève aveugle car ces deux lettres utilisent des codes nettement différents. Par contre, un élève aveugle peut confondre un J et un H, un E et un I...

Fichier CE1 FR2

- Ex. 1 : impossible à réaliser par un élève aveugle (DV pour la suite du fichier)
- Ex. 2 : possible avec consigne « guide handicap » (« Il est nécessaire d'utiliser lors de la passation des épreuves les adaptations et les moyens de compensation habituellement utilisés par l'élève au cours de sa scolarité dans le cadre d'un PAP, d'un PAI ou d'un PPS. Ainsi, si l'élève travaille habituellement avec une auxiliaire de vie scolaire, il peut être judicieux qu'il réalise les évaluations avec cette personne. »)
- Ex. 3 : idem ex. 2
- Ex. 4 : idem ex. 2
- Ex. 5 : idem ex. 2
- Ex. 6 : idem ex. 2

Fichier CE1 MA

- Ex. 1 : possible avec consigne « guide handicap » (« Il est nécessaire d'utiliser lors de la passation des épreuves les adaptations et les moyens de compensation habituellement utilisés par l'élève au cours de sa scolarité dans le cadre d'un PAP, d'un PAI ou d'un PPS. Ainsi, si l'élève travaille habituellement avec une auxiliaire de vie scolaire, il peut être judicieux qu'il réalise les évaluations avec cette personne. ») et en ayant écrits les séries de nombres en braille, l'adulte entourant le nombre indiqué par l'élève.
- Ex. 2 : idem ex. 1
- Ex. 3 : difficilement réalisable pour les dominos comportant des dessins et non des chiffres.
- Ex. 4 : idem ex. 1
- Ex. 5 : idem ex. 1
- Ex. 6 : idem ex. 1, réalisable en faisant des adaptations des figures
- Ex. 7 : idem ex. 1
- Ex. 8 : idem ex. 1
- Ex. 9 : idem ex. 1 et avec des adaptations (proposer les figures avec des « objets »)